

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

**AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT DU CENTRE-OUEST (DREA-COS)**

N° Réf : 68/19/VD/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>11</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES.....	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché</i>	<i>13</i>
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	13
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>14</i>
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	15
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	15
	e- Dossier d'appel à concurrence.....	15
	f- Présentation des offres	16
	g- Réception des offres.....	16
	h- Ouverture des offres.....	16
	i- Evaluation des offres et attribution	17
	j- Approbation des travaux de la CAM	17
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	17
	3.3.4. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>18</i>
	a- Réception et règlement du marché.....	18
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	18
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>18</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	19
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	19
	La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.	19
IV.	ANNEXES	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-COS) a été marquée par la passation de **16 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 211 910 251** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **04 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 144 350 820**, soit un taux de représentativité de **25%** en termes de volume des marchés et **68,12%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	16	211 910 251	04	144 350 820	25	68,12

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le

Directeur Régional de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-COS)

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 45% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour 63% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, EDs). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	<i>06 irrégularités constatées par rapport au code des marchés publics.</i>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	<i>28 cas de non conformités constatés par rapport au code des marchés publics.</i>
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché n°4 de l'échantillon relatif à l'acquisition de fournitures consommables (cf. détail au niveau de la fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe).</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect d'un (01) délai. (cf. p 3.3.5). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des au délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou la date certaine de transmission de certains courriers.</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CRAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

La mission est limitée pour apprécier la qualité de la personne habilitée à désigner la PRM du fait de l'inexistence de l'acte de désignation au titre de l'exercice sous-revue. Selon l'entretien, la PRM est le Secrétaire Général Régional qui est un administrateur civil. Signalons que la PRM n'est pas au sein de la DREA.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - L'utilisation totale de chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la DREA tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'élaboration et les preuves de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM au titre de l'exercice sous revue.
- ✓ Sur l'établissement et la preuve de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission des états

d'exécution du plan annuel au titre de l'exercice sous revue. Toutefois, l'état d'exécution du budget a été transmis à l'ARCOP.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP;
- l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM ;
- l'élaboration et la transmission des informations à l'ARCOP notamment les états d'exécution du plan annuel.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 45%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- La lettre de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) pour le marché 1 ;
- Les avis d'appel à concurrence (marchés 2 & 3) ;
- Les preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence (marchés 1, 2 & 3) ;

- Le courrier déchargé des convocations avec les membres et observateurs (marchés 1 & 2) ;
- Les déclarations d'impartialité signées par les membres des commissions (CRAM & SCT) convoquées (marchés 1 & 2);
- L'acte de désignation des membres de la SCT pour le marché 1 ;
- L'avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CRAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux pour le marché 1 ;
- Les lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CRAM) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) pour les marchés (1 & 2) ;
- Les courriers de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement pour tous les marchés ;
- Les requêtes d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DR-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré) pour le marché 1 ;
- Les lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC pour tous les marchés ;
- La lettre de demande d'autorisation pour l'AOOA (marché 1) ;
- Autorisation de l'autorité compétente pour le marché 1 passé par appel d'offres accéléré.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

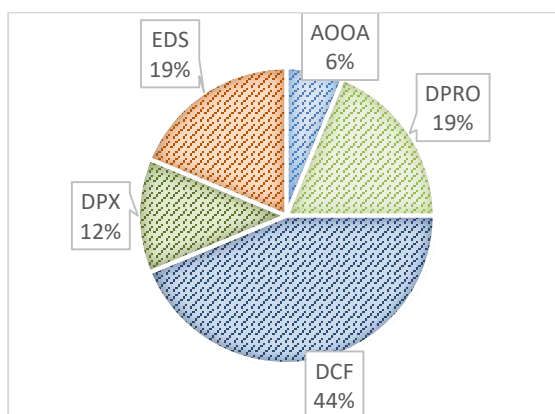
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	7	43,75
DPRO	3	18,75
DPX	2	12,50
EDs	3	18,75
AOOA	1	6,25
Total	16	100,00

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu’au cours de l’exercice 2019, l’autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DC) et l’entente directe spécifique pour passer respectivement 44 et 19 de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d’appel d’offres ouvert a été utilisée pour seulement 25% des marchés passés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l’échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
AO A	1	89 584 420
DPX	1	30 066 400
DPRO	1	15 000 000
EDs	1	9 700 000
Total sélectionné	4	144 350 820
Total communiqué	16	211 910 251
%	25,00	68,12

Nos contrôles sur la passation et l’exécution des marchés portent donc sur **quatre (04) marchés** d’une valeur globale de **FCFA 144 350 820**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l’attribution et de l’exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d’ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Libellé de l'objet du marché passé (DAO) non clairement identifié dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics. En effet, il est inscrit dans le PPM « Réalisation de l'AEPS de Dabiou dans la commune de Léo au profit de la DREA-COS (lot1) alors que le marché conclu a mentionné « Travaux de réhabilitation/extension d'AEPS de Dabiou dans la commune de Léo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest » pour le marché n°1 de l'échantillon;
- Montant du marché public largement supérieur au montant prévu dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics. En effet, le PPM a prévu F CFA 60 820 000 alors que le marché n°1 de l'échantillon a été conclu à F CFA 89 584 420.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir:

- à l'inscription claire du libellé de l'objet du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics ;
- au respect des prévisions du PPM lors de la passation des marchés ou de procéder à sa révision suivie de sa validation en cas de modification ultérieure.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Absence de l'autorisation préalable motivée de l'ordonnateur du budget avant le lancement de la procédure (Art 92 du décret 2017_049).

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à l'obtention de l'autorisation préalable motivée de l'ordonnateur du budget avant le lancement de la procédure.

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Non-respect des conditions de déroulement de la procédure. En effet, la mission n'a pas la preuve du lancement préalable de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que sa publication avant le lancement de la demande de proposition pour le marché n°3 de l'échantillon;
- Non-respect des conditions de déroulement de la procédure. En effet, la mission n'a pas la preuve de contrôle à priori sur le dossier et sur les résultats de la commission Régionale d'attribution des marchés (CRAM) pour le marché n°2 de l'échantillon passé par la demande de prix.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir:

- au respect des conditions de déroulement de la procédure de passation de marchés par demande de proposition en ce qui concerne le lancement préalable de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que sa publication avant le lancement de la demande de proposition ;
- au contrôle à priori de la structure chargée du contrôle sur le dossier et sur les résultats de la CRAM pour les marchés éligibles à la revue à priori.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence des mentions essentielles prévues dans l'avis d'appel à concurrence (Art 51 du décret 2017_049) telles que la date de dépôt, l'heure et le lieu d'ouverture des offres (marché 1);
- Non validation du dossier d'appel à concurrence par la DG-MEF avant le lancement de l'appel à concurrence pour les marchés éligibles à la revue à priori (Art 2 de l'arrêté 2017_198). En effet, la mission n'a pas la preuve de transmission du dossier à la DG-MEF (marché 1);

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à:

- l'inscription des mentions essentielles prévues dans l'avis d'appel à concurrence ;
- la validation du dossier d'appel à concurrence par la DR-MEF avant le lancement de l'appel à concurrence pour les marchés éligibles à la revue à priori.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment le registre d'enregistrement des offres.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 1 & 2);
- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (marchés 1, 2 & 3);
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 1 & 2);

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a enregistré une absence de plis reçu hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur ;
- le paragraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Attributaire provisoire retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 3 & 4) ;
- Rapport de la sous-commission technique (SCT) et PV d'attribution de la CRAM non transmis à la DR-CMEF pour avis (art 18 de l'arrêté 2017_392). En effet, la mission n'a pas eu connaissance de la preuve de transmission (marchés 1 & 2).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller conformément aux dispositions en vigueur à :

- la production par l'attributaire provisoire du marché des pièces administratives obligatoires ;
- la transmission par bordereau et contre décharge pour avis le rapport de la sous-commission technique (SCT) et le PV d'attribution de la CRAM à la DR-MEF pour les marchés éligibles au contrôle à priori conformément aux dispositions en vigueur. A cet effet, il importe de mettre en place des cahiers de transmission entre les différents organes en vue d'assurer la traçabilité de la communication des documents liés à la passation et à l'exécution des marchés.

j- Approbaton des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observation d'ordre général

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

Observation d'ordre spécifique

- Non prise en compte de la garantie de bonne exécution alors que le DAO le prévoit (marché n°1 à la page 23, marché n° à la page 66) (art 137, 138 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). Aussi, en l'absence de la garantie, la mission n'a pas la preuve que les 5% ont été retenus lors du paiement de la facture suite à la réception provisoire.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à la production par l'attributaire du marché de la garantie de bonne exécution lorsque le dossier le prévoit. Aussi recommandons-nous, en l'absence de la production de ladite garantie, le prélèvement systématique de 5% du marché y correspondant avant tout paiement suite à la réception provisoire.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Rien à signaler

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités. Il s'agit :

- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits (norme : 15 jours ; délai effectif : 200 jours) pour le marché 2.

La mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission de certains courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Acquisition de carburant au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	9 700 000	Oui	Non

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. Confère fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N° d'ordre	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure de passation	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	CDR/06/09/02/00/2019/00001	04/03/2019	Demande de Prix N°2018-34/MATD/RC OS/G-KDG/SG/CRAM DU 28/08/2018	Travaux de réhabilitation de seize (16) forages dans les provinces de la Sissili et du Sanguié au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 1).	DPX	T	BN	00028316T	SOPECOM ; 01 BP 1876 Ouagadougou 01, Tél : (226) 25 33 24 63/62 60 62 62 /70 21 58 68, E-mail : sopecomb@yahoo.fr	30 066 400	ENTIEREMENT EXECUTE
2	CDR/06/09/02/00/2019/00002	04/03/2019		Travaux de réhabilitation de seize (16) forages dans les provinces du Boulkiemdé et du Ziro au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 2).	DPX	T	BN	00044874E	GETRA-B ; 02 BP 5656 Ouagadougou 02, Tél : 25 47 15 45/ 76 68 85 77 ; E-mail : dangetra@yahoo.fr	30 113 600	ENTIEREMENT EXECUTE
3	CDR/06/01/09/00/2019/00003	30/03/2019	Entente directe N°2019-001/MEA/RCS/DREA-COS DU 26/02/2019	Acquisition de carburant au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	EDs	F	BN	00012553K	ELIKAN PETROLEUM, BP 302 Koudougou; Tél: 25 44 21 92	9 700 000	ENTIEREMENT EXECUTE
4	CDR/06/01/09/00/2019/00004	18/04/2019		Acquisition de carburant au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)		F	BN		TOTAL BURKINASA; Tél: 25 32 50 00	11 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE
5	CDR/06/01/04/00/2019/00006	03/05/2019	Demande de Cotation Formelle N°2019-0001/MEA/RCS/DREA-COS DU 06/03/2019	Acquisition de fourniture de bureau au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	DC	F	BN	00070230S	YEM'S ET FILS BUSINESS, BP/227 Koudougou; Tél: 78 16 50 34	2 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE
6	CDR/06/01/04/00/2019/00007	03/05/2019		Acquisition de produit d'entretien au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)		F	BN	00070230S	YEM'S ET FILS BUSINESS, BP/227 Koudougou; Tél: 78 16 50 35	866 000	ENTIEREMENT EXECUTE

N° d'ordre	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure de passation	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
7	CDR/06/01/04/00/2019/00012	03/05/2019		Acquisition de fourniture informatique au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 3)		F	BN	00019400S	YIPENE INTERNATIONAL; 01 BP 1892 Ouagadougou 01: Tél: 25 46 87 43/ 70 16 90 70	1 988 831	ENTIEREMENT EXECUTE
8	CDR/06/01/04/00/2019/00008	10/05/2019	Demande de Cotation Formelle N°2019-0002/MEA/RCOS/DREA-COS DU 06/03/2019	Entretien et maintenance de tout matériel de transport au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	DC	SC	BN	00016026K	GARAGE DE L'ESPOIR, Tél: 25 44 94 96/ 70 28 07 86	7 441 000	ENTIEREMENT EXECUTE
9	CDR/06/01/04/00/2019/00010	03/05/2019		Entretien et maintenance de climatiseurs au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)	DC	SC	BN	00031477M	OCEF'S; Tel: 70 27 48 61/ 78 31 21 77	900 000	ENTIEREMENT EXECUTE
10	CDR/06/01/04/00/2019/00011	17/06/2019		Entretien et maintenance de matériels informatiques et péri-informatique au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 3)	DC	SC	BN	00061210Y	ONLINE SERVICES BF; Tél: 60 60 60 65/71 35 35 58	600 000	ENTIEREMENT EXECUTE
11	CDR/06/01/04/00/2019/00009	13/03/2019	Demande de Cotation Formelle N°2019-0003/MEA/RCOS/DREA-COS DU 06/03/2019	Nettoyage de bâtiments intérieur et extérieur au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)	DC	SC	BN	00067461H	LA Grace Pour Tous, Tél: 71 14 81 03	1 400 000	ENTIEREMENT EXECUTE
12	CDR/06/02/06/00/2019/00019	23/08/2019	Demande de Proposition Allégée N°2019-08/MATDC/R COS/G-	Mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques dans la région du Centre-Ouest au profit de la Direction Régionale	DPRO	PI	BN	00053966N	ERH-A; Tél: 25 37 76 29/ 70 22 85 66	15 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE

N° d'ordre	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure de passation	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
			KDG/SG/CRAM	de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest.							
13	CDR/06/07/01/00/2019/00020	11/09/2019	Appel d'Offre Accélééré N°2019-32/MATDC/R COS/G-KDG/SG/CRAM	Travaux de réhabilitation d'AEPS de Dabiou dans la commune de Léo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest.	AOOA	T	BN	00028960T	COGETRA; Tél: 25 36 99 72/ 78 02 82 43	89 584 420	ENTIEREMENT EXECUTE
14	CDR/06/02/06/00/2019/00021	09/09/2019	Demande de Proposition Allégée N°2019-32/MATDC/R COS/G-KDG/SG/CRAM	Suivi et contrôle des travaux réhabilitation d'AEPS de Dabiou dans la commune de Léo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest.	DPRO	PI	BN	00031390K	2EC INGENIEUR CONSEILS; Tél: 72 99 99 77	6 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE
15	CDR/06/01/09/00/2019/00022	07/01/2019	Entente directe N°2019-002/MEA/RCO S/DREA-COS DU 26/02/2019	Abonnement aux journaux et revues au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS).	EDs	F	BN	00062644W	SOUGRE NOOMASA;	250 000	ENTIEREMENT EXECUTE
16	CDR/06/02/06/00/2019/00023	30/10/2019	Demande de Proposition Allégée N°2019-001/MATDC/R COS/G-KDG/SG/CRAM	Etudes pour réhabilitation/Extension d'AEPS dans la région du Centre Ouest au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS).	DPRO	PI	BN	00010928T	CENTRALE D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE/INGENIEURS-CONSEILS, (CACI-C), 09 BP 836 OUAGADOUGOU 09 – Sect. 19 Rue 25.116, Tél. : 25 35 87 36, Fax : 25 35 87 38, Email :	5 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00	45%
EDs	3	1	33,33	5%
Recours	0	0	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	13	3	23,08	
TOTAL	16	4	25,00	

Liste des marchés sélectionnés

N° d'ordre	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure de passation	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	CDR/06/07/01/00/2019/00020	11/09/2019	Appel d'Offre Accéléré N°2019-32/MATDC/RC OS/G-KDG/SG/CRAM	Travaux de réhabilitation d'AEPS de Dabiou dans la commune de Léo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest.	AOOA	T	BN	00028960T	COGETRA; Tél: 25 36 99 72/ 78 02 82 43	89 584 420	ENTIEREMENT EXECUTE
2	CDR/06/09/02/00/2019/00001	04/03/2019	Demande de Prix N°2018-34/MATD/RCO S/G-KDG/SG/CRAM DU 28/08/2018	Travaux de réhabilitation de seize (16) forages dans les provinces de la Sissili et du Sanguié au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 1).	DPX	T	BN	00028316T	SOPECOM ; 01 BP 1876 Ouagadougou 01, Tél : (226) 25 33 24 63/62 60 62 62 /70 21 58 68 , E-mail : sopecombf@yahoo.fr	30 066 400	ENTIEREMENT EXECUTE
3	CDR/06/02/06/00/2019/00019	23/08/2019	Demande de Proposition Allégée N°2019-08/MATDC/RC OS/G-KDG/SG/CRAM	Mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques dans la région du Centre-Ouest au profit de la Direction Régionale de l'Eau	DPRO	PI	BN	00053966N	ERH-A; Tél: 25 37 76 29/ 70 22 85 66	15 000 000	ENTIEREMENT EXECUTE

N° d'ordre	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure de passation	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
				et de l'Assainissement du Centre-Ouest.							
4	CDR/06/01/09/00/2019/00003	30/03/2019	Entente directe N°2019-001/MEA/RCOS/DREA-COS DU 26/02/2019	Acquisition de carburant au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	EDs	F	BN	00012553K	ELIKAN PETROLEUM, BP 302 Koudougou; Tél: 25 44 21 92	9 700 000	ENTIEREMENT EXECUTE

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché				Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		DPX	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3			
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA				1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu				0	0	#DIV/0!
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales				0	0	#DIV/0!
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures				0	0	#DIV/0!
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue				1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires				0	0	#DIV/0!
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori				0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM				1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget				1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	4	5	20%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	0	N/A	0	0	2	100%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	0	1	100%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	0	N/A	N/A	0	1	100%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	N/A	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	N/A	N/A	0	1	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	1	1	3	5	40%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	3	100%
20	PV d'ouverture des offres	1	N/A	N/A	1	1	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché				Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		DPX	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3			
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N/A	N/A	1	1	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	0	0	1	3	67%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	N/A	N/A	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N/A	N/A	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	0	0	0	0	3	100%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	NA	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	NA	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	NA	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	NA	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	NA	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	NA	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	3	3	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	0	1	1	2	3	33%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché				Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		DPX	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3			
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	0	3	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	N/A	1	2	2	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	N/A	1	1	2	2	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	3	3	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>	11	7	8	26	52	50%
	Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	NA	NA	0	0	#DIV/0!
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	#DIV/0!
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	#DIV/0!
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	NA	NA	3	3	3	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	NA	NA	NA	0	0	#DIV/0!
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	NA	NA	NA	0	0	#DIV/0!
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	NA	NA	0	0	#DIV/0!
	SOUS TOTAL =====>	0	0	3	3	3	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché				Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)			
		DPX	EDs	DC						
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3						
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures										
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	0	0	0%			
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%			
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%			
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%			
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%			
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)				1	1	0%			
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières				1	1	0%			
SOUS TOTAL =====>					0	0	0%			
TOTAL =====>					11	7	11	33	60	45%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Non applicable. Il s'agit de fournitures consommables
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques

Non applicable

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

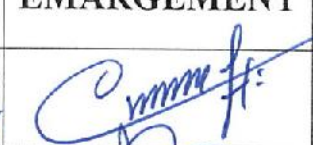


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA)

Date : 28/11/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	DJA-HOUNNON Victor	SYNEX	Auditeur	5658 80 79 dahounnonvictor@yahoo.fr	
2	CINERE Seydou	DREA-COS	SAF	72-62-14-50 lorcollo@yahoo.fr	
3	DIWINA Inoussa	DREA-COS	Agent	7096 70 48 inoussadiwina@gmail.com	
4					
5					
6					
7					